

du 3 Décembre 1970

portant nomination de Mr Bernard Patrice KOUNDE en qualité de Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Ouidah.

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Ampliations :

JORD	1	VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
PCP/SGG	10	VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
MPC	4	VU la Loi N°65-20 du 23 Juin 1965, relative à l'organisation générale de l'Administration Publique;
HCI/DAI	10	VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
CS	6	VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement, et le décret n°70-122/CP/SGG du 5 Juin 1970 qui l'a complété ;
Gde CHANC.	1	
IAA-DCCT-DN	3	VU la Loi N°64-17 du 11 août 1964 sur l'Organisation Municipale et les textes modificatifs subséquents ;
Ministeres	11	
HC	2	VU le Décret N°133/PR-SGG du 14 Mars 1966, portant nomination des Délégués du Gouvernement, Chefs d'Administration Urbaine;
DGF	5	
IGF	1	VU le Décret N°258/PR/MISDN du 25 Juin 1966, portant nomination des Adjoints aux Délégués du Gouvernement, Chefs d'Administration Urbaine;
CF-DI-Trésor	3	
DEP-DGAJL	4	
SGPR	1	
DFP + S/Dtions	6	
Dtion Stat.	2	
Préfecture	1	
S/Préfecture	1	
CU. Ouidah	1	
Intéressés	3	

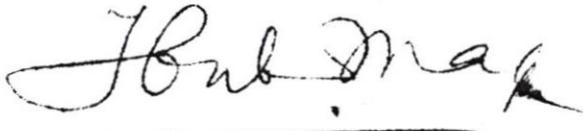
D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - M. Bernard Patrice KOUNDE, Sous-Préfet de Ouidah, est nommé, cumulativement avec ses fonctions actuelles, Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Ouidah, en remplacement de M. Jacob ADEGOUN, démissionnaire.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles des Décrets N°133/PR/SGG et 258/PR/MISDN des 14 Mars et 25 Juin 1966 en ce qui concerne MM. Jacob ADEGOUN et Antoine MENSAH, aura effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Président du Conseil Présidentiel,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,  
Pour le Ministre des Finances absent,  
Le Ministre de l'Economie et du Plan  
chargé de l'intérim,

Fait à COTONOU, le 3 Décembre 1970

  
Hubert MAGA